



Ordre du jour AG du syndic

Par **Cbilot**, le **16/03/2016** à **15:56**

Bonjour,

Je vous expose mon problème :

Le 14 janvier 2016, j'ai envoyé une lettre recommandée à mon syndic pour qu'une question soit posée lors de la prochaine AG.

Le 3 mars 2016, je reçois la convocation pour l'AG qui aura lieu le 25 mars 2016 et je constate que ma question n'est pas à l'ordre du jour.

J'ai téléphoné 4 fois au syndic qui me dit finalement que la question sera tout de même abordée lors de l'AG. Mais il me semble que les copropriétaires ont le droit de refuser de voter pour cette question (n'étant pas à l'ordre du jour)!!

Selon moi, le syndic doit refaire les convocations quitte à reculer la date de l'AG ?! Quel recours ?

En vous remerciant.